À la suite de la discussion avec ma mère, voici un petit résumé :

Il y a 2 types d’aide au logement (exemple pour un loyer à 500€ ):

Pour les logements **conventionnés** :

* Tu peux avoir accès à la **caf** (APL) (exemple aide à 200€), cet argent sera versé directement **à ton bailleur** (celui qui te loue le loyer). Tu recevras alors une **facture de loyer (300€).**

Pour les logements **non-conventionné** :

* On peut avoir **l’allocation logement** (exemple aide à 200€), cet argent seras versé directement **sur ton compte bancaire**. Tu recevras alors une **facture de loyer (500€).**

+ le prix du logement est cher (ne pas prendre en compte les charges) + tu auras d’aides.

Si le prix du loyer est de 500 euros (**350€ logement** et 150€ charges) tu recevras moins d’aide qu’un logement à 450 euros (**400 € logement** et 50€ charges)

**Tu dois te renseigner pour ces aides** en fonction du logement s’il est conventionné ou non car mes estimations sont surement fosse, **tu peux** **peut-être avoir 300-400€ d’aides** !

Concernant la **caution**, légalement le bailleur ne peut pas demander plus d’un mois d’avance, c’est un mois maximum ou rien !

Cet argent te sera **rembourser** si le logement n’a pas été dégradé, etc.

Pour payer cette caution, soit ta mère peut t’avancer ou alors tu as l’argent, ou alors il existe des aide étudiantes pour la caution.

**L’honoraire ça se paye une seule et unique fois** (c’est comme une sorte de frais de dossier)

Si le logement est un **logement Crous** alors soit il n’y **a pas d’honoraire ou** c’est un prix symbolique **genre 6€**.

Autre avantage du Crous : les prix sont généralement plus intéressants, tu bénéficies bien des aides, c’est normalement bien entretenu (pas de mauvaises surprises dans les logements) et en cas de problème (exemple : plus d’électricité) alors tu as directement le Crous qui s’en charge (tu as différents numéros à appeler et le Crous s’occupe de tout). Conclusion si tu trouves chez le Crous c’est ce qu’il y a de mieux c’est plus sécurisant.

**Toutes les démarches d’aides ou de contrat doivent être faites à ton unique nom (et pas mentionné couple) et l’honoraire sera à ta charge, je participe pour le reste à charge chaque mois pour le loyer et l’alimentation.**